

ÉCLAIRAGE PUBLIC

## Mobilisation du FONDS VERT

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

### Le Fonds vert, c'est quoi ?

C'est un dispositif mis en place par l'État pour le **financement de projets** afin d'accélérer la transition énergétique dans les territoires.

La dotation nationale est de **2 milliards d'euros**.

En territoires, elle est pilotée par les Préfets.

**La rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public est un des sujets concernés par le Fonds vert.**

*Pour notre département, l'enveloppe Fonds vert - éclairage public est de 600 000 €*

### Quel est le rôle du SDE22 sur ce projet ?

En collaboration avec les services de l'État, le SDE22 assure l'ingénierie dans l'utilisation de cette enveloppe de façon à mutualiser les moyens et à accroître l'efficacité du dispositif.

Fort des données qu'il détient sur l'ensemble du patrimoine départemental d'éclairage public, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22) a pu établir une liste des équipements éligibles au Fonds vert :

- ➔ **Les foyers lumineux les plus anciens, les plus énergivores, les plus impactant au niveau de l'environnement ont été repérés.**
- ➔ **Seules les communes de moins de 10 000 habitants ont été classées prioritaires selon les critères arrêtés pour ce Fonds.**



Le SDE22 a déposé une demande globale, retenue par le Préfet des Côtes d'Armor, qui cible :

**près de 5 000 points lumineux vétustes et énergivores  
(équipements de plus de 35 ans)**

Seuls les changements de foyers (hors mâts et câblages) bénéficieront de l'aide du Fonds vert. Le SDE22 a essentiellement listé des lanternes ne nécessitant pas de changement de support.

**Pourront être ainsi aidées, près de 200 communes réparties sur l'ensemble du département.**

Les financements du Fonds vert représentent une opportunité de créer une **dynamique départementale** en matière de transition énergétique, de diminution de la pollution lumineuse, de réduction des consommations électriques et de modernisation du parc d'éclairage public.

*21% du parc d'éclairage public en Côtes d'Armor a plus de 25 ans (soit plus de 27 000 points lumineux).  
Le taux de pénétration des luminaires LED est encore faible (de l'ordre de 13,5%).*



1

Le SDE22 contacte les communes concernées par le repérage des foyers éligibles pour finaliser ensemble le projet de rénovation.

2

Le SDE22 présente les modalités financières spécifiques :

• 20% d'aides en plus du financement habituel par le SDE22, sur les ouvrages éligibles

→ l'aide globale va passer :

- de 25% à 45%
- de 30% à 50%

} selon le régime de financement de la commune au regard de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)

La commune décide ensuite d'engager ou non les travaux et de financer le reste à charge (délibération / convention de contractualisation du Fonds vert).

3

Le SDE22 établit un calendrier d'intervention :

Les travaux pourront être réalisés avec comme objectif une finalisation du projet départemental d'ici environ 1 an et demi.

L'appel de participation financière de la commune se fera, par le SDE22, à la fin des travaux.

Parallèlement, le SDE22 va massifier l'opération au regard de ses marchés de travaux et négocier les prix et les prestations sur la base de matériels présentant la meilleure efficacité.



### Les ambitions du projet

Par ces actions, le SDE22 va permettre de diminuer jusqu'à 60% la consommation d'énergie et la puissance installée par point, ce qui représentera une économie importante dans un contexte énergétique très tendu.

La technologie LED permet d'éclairer au mieux et au plus juste ; elle a une durée de vie augmentée et nécessite moins de maintenance.

Par ailleurs, l'arrêté du 27 décembre 2018, relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, oblige les nouvelles installations et les rénovations à dimensionner les ouvrages dans le respect de l'environnement et de la biodiversité. Ce projet aura donc un impact écologique positif.

En savoir +

Retrouvez les dernières informations sur les activités du SDE22 sur

[www.sde22.fr](http://www.sde22.fr)